

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Questionnaire pour Saint-Rémy-de-Provence

Introduction

La mission de notre association, RéMyFaCiLaVélo, est de développer les déplacements à vélo à Saint-Rémy, en rendant ce moyen de transport crédible, efficace et sûr, pour toutes et tous, petits et grands.

A l'automne 2019, nous avons rencontré les 4 candidats à la mairie de Saint-Rémy pour leur présenter 28 propositions.

Ce "pacte vélo" vise à favoriser le développement des mobilités actives (marche, vélo...), rendant notre commune plus agréable et accueillante pour ses habitants et ses visiteurs.

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 :

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Proposition 1 de notre manifeste :

Construire dès le début du mandat un plan vélo financé et concerté, incluant un objectif de réseau cyclable communal et des objectifs chiffrés (% de part modale, nombre de places de stationnement vélo, ...).

Action n°2 :

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum fois par an.

Proposition 2 de notre manifeste :

Nommer un M. ou une Mme "Vélo" au sein de la mairie, référent.e sur ce sujet et en lien avec les différents acteurs (associations d'usagers, PNRA, communes voisines, CCVBA, CD13...).

Action n°3 :

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum fois par an.

Proposition 3 de notre manifeste :

Mettre en place un comité vélo régulier, dans lequel prendront part les différents acteurs du plan vélo (municipalité, représentants des cyclistes, PNRA, etc.).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°4 :

Transformer le cours circulaire qui deviendrait à double-sens pour les vélos et à une voie pour les voitures, à 30 km/h, voire à 20 km/h (zone de rencontre). Cette transformation est d'ailleurs suggérée par le rapport de présentation du PLU : "Maîtriser les volumes de trafic sur le Cours, boulevards circulaires qui pourraient faire l'objet d'une requalification intégrant une réduction de deux à une voie".

(Proposition 11 de notre manifeste)

Action n°5 :

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :.....

Proposition 10 de notre manifeste :

Mettre en place un véritable réseau cyclable, mêlant pistes en site propre (pistes physiquement séparées de la route) et cohabitation :

• *n "squelette" cyclable structurant et sécurisé, avec la création d'aménagements cyclables tant que*

possible en site propre, et calqué sur les axes à forte trafic du plan de circulation ;
• Des rues de desserte, intéressant uniquement le trafic motorisé local (max. 2000 véhicules/jour), et suffisamment apaisées pour autoriser une mixité des modes de déplacements.

Action n°6 :

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Proposition 13 de notre manifeste :

Rendre le réseau cyclable visible in situ aux cyclistes et aux automobilistes à l'aide d'une signalétique adaptée : barrettes itinéraires, marquage au sol, revêtements différenciés pour les vélos, panneaux de vigilance pour les automobilistes et de partage de l'espace...

Action n°7 :

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines.

Proposition 14 de notre manifeste :

Encourager et participer à la création des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines en collaboration avec les départements 13 et 84 : Maillane, Eyragues, Eygalières, Cavaillon, Avignon, Maussane-les-Alpilles (D5).

Action n°8 :

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Proposition 12 de notre manifeste :

La "coupure urbaine" entre les 2 portions de voie verte de la D99 doit être résorbée afin d'assurer aux vélos une continuité directe et sécurisée entre la zone de la gare et le rond-point du jumelage. La restauration ou l'instauration de continuités cyclables est l'un des objectifs du plan vélo du gouvernement grâce notamment au Fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°9 :

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Proposition 4 de notre manifeste :

Repenser le plan de circulation dès le début du mandat. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif de distinguer 2 types de rues : les rues de transit et les rues apaisées. Des pistes cyclables de qualité devront ensuite être réalisées sur les rues de transit, et le linéaire de rues apaisées doit être augmenté à son maximum pour permettre une mixité.

Action n°10 :

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Proposition 5 de notre manifeste :

Généraliser la vitesse de circulation à 30km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective : aménagements matériels de l'espace public, réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs, inscription au sol, changement de revêtement. Réaliser des contrôles de vitesse régulièrement permet d'adapter les mesures ci-dessus à la réalité du terrain.

Action n°11 :

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Proposition 15 de notre manifeste :

Continuer le développement des double-sens cyclables, qui permettent aux vélos de raccourcir leurs

trajets en toute sécurité.

Action n°12 :

Mener une réflexion sur la place du stationnement.

Proposition 7 de notre manifeste :

Mener une réflexion sur la place du stationnement en centre-ville, en privilégiant la diversité des usages et la qualité de l'espace public : piétons, terrasses, espaces verts, vélos, etc.

Action n°13 :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Proposition 13 de notre manifeste :

Rendre claire et visible l'offre de stationnement aux portes de la ville, afin d'y orienter les visiteurs, et d'alléger le trafic en centre-ville.

Action n°14 :

Revoir l'accès et le stationnement des cars de tourisme, des camions et des livreurs. De nombreuses villes et professionnels de la logistique ont réfléchi à la question du "dernier kilomètre". Des exemples peuvent ainsi être copiés, notamment l'utilisation de vélos-cargos spécialement équipés pour transporter de lourdes charges (palettes, etc.).

Proposition 9 de notre manifeste

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°15 :

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces.

Proposition 17 de notre manifeste :

Evaluer l'offre actuelle par rapport à la demande et l'améliorer en implantant des arceaux vélos en grand nombre dans toute la commune, notamment près des commerces et des écoles, en dépassant les contraintes avancées par la municipalité actuelle.

Action n°16 :

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Proposition 18 de notre manifeste :

Modifier le PLU afin de revoir l'intégration et les normes des locaux vélos dans les immeubles d'habitation et tertiaires, et s'assurer de leur intégration effective lors du contrôle de conformité à l'achèvement des travaux.

Action n°17 :

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Proposition 19 de notre manifeste :

Créer une aide à l'achat de tout type de vélo pour les particuliers (vélo classique, pliant, VAE, triporteur...) et pour les entrepreneurs locaux (remorque, vélo-cargo...).

Action n°18 :

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville.

Proposition 23 de notre manifeste :

Créer une Maison du vélo afin de rendre des services aux cyclistes et de donner une visibilité à ce mode de déplacement dans notre ville.

Promouvoir une culture vélo

Action n°19 :

Favoriser le déploiement du programme national “savoir rouler à vélo” dans les écoles primaires.

Proposition 20 de notre manifeste :

Aider les établissements scolaires et centre de loisirs à s'équiper en vélos et à trouver du personnel qualifié pour l'apprentissage à l'école. Citons le programme ALVEOLE (programme-alveole.com) qui peut financer à 100 % des actions de sensibilisation l'écomobilité auprès des usagers, notamment dans les écoles.

Action n°20 :

Créer des pistes cyclables d'apprentissage ouvertes à toutes et tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Proposition 21 de notre manifeste :

Créer une piste cyclable d'apprentissage ouverte à tous pour permettre l'apprentissage du vélo.

Action n°21 :

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Proposition 24 de notre manifeste :

Équiper les services municipaux de vélos et/ou de vélo-cargos pour réaliser une partie des activités municipales à vélo : repas à domicile, approvisionnement des écoles, services techniques, police municipale.

Action n°22 :

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Proposition 25 de notre manifeste :

Proposer le forfait mobilité durable (200 €/an pour les agents publics) aux agents municipaux.

Action n°23 :

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Proposition 22 de notre manifeste :

Soutenir la mise en place de pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école : communication, logistique (financement de gilets de sécurité, achat des panneaux...), sécurisation des aménagements sur les trajets...

Action n°24 :

Créer une “journée sans voiture”.

Proposition 6 de notre manifeste :

Consacrer une journée “centre-ville sans voiture” un dimanche par mois, afin que les saint-rémois se réapproprient leur ville, ses places, ses parcs, ses commerces.

Action n°25 :

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable.

Proposition 16 de notre manifeste :

Sensibiliser les automobilistes au respect des aménagements piétons et cyclables, et verbaliser les stationnements gênants en renforçant les moyens, la présence et les contrôles de la police municipale.

Action n°26 :

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Proposition 27 de notre manifeste :

Mettre à disposition du public (mairie, office du tourisme, sites internet) de la documentation sur le

réseau cyclable saint-rémois : carte du réseau et des stationnements, bonnes pratiques des double-sens cyclables, etc

Action n°27 :

Mettre en œuvre un programme de promotion de la mobilité active, à pied et à vélo, pour les déplacements domicile-travail, domicile-école et les trajets du quotidien en général : page dédiée sur le site internet de la ville, articles réguliers dans le journal municipal, évènements (semaine de la mobilité, du développement durable,...), etc.

Proposition 26 de notre manifeste :

Mettre en œuvre un programme de promotion de la mobilité active, à pied et à vélo, pour les déplacements domicile-travail, domicile-école et les trajets du quotidien en général : page dédiée sur le site internet de la ville, articles réguliers dans le journal municipal, évènements (semaine de la mobilité, du développement durable, ...), etc.